

COMMUNE DE CAPPELLE-EN-PÉVÈLE

**SÉANCE DU 8 FÉVRIER 2023
CONVOCATION DU 1^{ER} FÉVRIER 2023**

Le 8 février 2023, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil en mairie de Cappelle-en-Pévèle.

Présidence de Monsieur Bernard CHOCRAUX, Maire.
Nombre de Conseillers : 19

PRÉSENTS :

M CHOCRAUX, M DESPREZ, Mme THELLIER-CUVELIER, M BAERT, Mme GELEZ, M CHACORNAC, M ROCHE, M LAGANGA, Mme DA SILVA MARTINS, Mme CARON, Mme PERAL, M BOUVRY, M GOHIER, Mme DELATRE, Mme SINIARSKI, M. HENRIQUET, Mme DELTOUR

PROCURATION :

Mme BROUTIN à M CHOCRAUX

ABSENT EXCUSÉ :

M OLIVE

Secrétaire de séance : Julie DELTOUR

DÉLIBÉRATION N°03/2023

Autorisation de solliciter auprès de la Région Hauts-de-France une subvention pour l'installation d'un système de vidéo-protection.

La sécurité et la sûreté des habitants sont des enjeux importants pour la Région Hauts-de-France. En 2022, elle expérimentait le dispositif de soutien aux communes de moins de 20 000 habitants pour les équipements numériques de vidéo-protection. Après avoir alloué de nombreuses subventions au cours de l'année, la Région a décidé, lors de la commission permanente du 31 janvier 2023, de reconduire ce dispositif au titre de l'année 2023.

Dans ce contexte, Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de solliciter la Région Hauts-de-France pour l'obtention d'une subvention concernant l'installation d'un système de vidéoprotection sur la commune de Cappelle-en-Pévèle.

Vu la délibération 2023.00241 du 31/01/2023 prise par la Région Hauts de France ;

Vu le projet de mise en place d'un système de vidéo-protection sur la commune de Cappelle-en-Pévèle et la pose de 13 caméras d'un montant prévisionnel de 100 000 euros HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (18 voix pour) :

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Région Hauts de France une subvention de 30 000 € pour la mise en place d'un dispositif de vidéo-protection sur la commune de Cappelle-en-Pévèle ;
- Autorise Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération ;
- Dit que le financement sera assuré comme suit :

- CCPC : 30 000 € (30 %)

- Région Hauts-de-France : 30 000 € (30%)

- Ville de Cappelle-en-Pévèle : 40 000€ (40%)

Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Le Maire,
Bernard CHOCRAUX



DATE DE PUBLICATION : 14/02/2023

DATE DE TRANSMISSION AU PRÉFET : 14/02/2023